

Projet de modification du cahier des charges pour l'attribution de l'AOC pour la viande « taureau de Camargue »

et

Saisie des données cartographiques des clos de pâturages des élevages en AOC

CAHIER DES CHARGES

Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13 200 ARLES

Partenaire socio-économique :

Syndicat de Défense et de Promotion de la viande AOC « taureau de Camargue »
Mas du Pont de Rousty
13 200 ARLES

Etant donnée l'évolution des pratiques pour l'élevage de taureaux en Camargue depuis 1996, il apparaît nécessaire de modifier le cahier des charges pour l'attribution du label AOC pour la viande, en tenant compte, en particulier, de la spécificité des pâturages. Afin de faciliter le travail du Syndicat, il convient d'envisager la mise en place, à travers l'outil informatique SIT (Système d'information territorial) du Parc, la saisie des données cartographiques, consultables et modifiables si besoin par l'OTC et l'ODG.

1. Contexte
2. Contenu de la mission
3. Modalités d'exécution de la mission
4. Calendrier et budget prévisionnels de la mission
5. Remise des offres
6. Critères de sélection des offres

1. Contexte

L'élevage de taureaux en Camargue est un élevage extensif dont la finalité principale est la production d'animaux de spectacle. Les vaches comme les taureaux sont sélectionnés sur leur comportement en arène. Deux races distinctes de bovins sauvages sont élevées dans le delta du Rhône :

- Les taureaux "Camargue" (« Raço di **Biòu** ») qui sont sélectionnés pour les courses à la cocarde, sans mise à mort, ou utilisés lors de nombreuses manifestations taurines (ferrades, abrivado, bandido,...).
- Les taureaux espagnols (race de **Combat**) qui représentent environ 30% du cheptel bovin. Beaucoup, plus massifs (entre 500 à 600 kg contre 250 à 300 kg pour un taureau de race Camargue), qui sont destinés à la tauromachie espagnole (corridas), avec mise à mort.

Les bêtes jugées inaptes aux jeux de part leur manque d'agressivité, sont envoyées à la boucherie. Dans un souci de valoriser une viande de qualité, pour des animaux élevés de manière extensive sur des territoires où l'alimentation est bien spécifique (marais, sansouïres, prairies), les éleveurs ont demandé et obtenus la labellisation AOC pour la viande.

Sur le plan économique, l'activité d'abattage, qui entre dans le processus de sélection des animaux, tient une place importante de l'activité des manadiers dans la mesure où elle représente en moyenne près de 60 à 80 % du chiffre d'affaire d'un élevage, contre seulement 20 à 40% pour les bêtes destinées aux jeux taurins (lorsqu'il n'y a pas d'activité touristique associée).

Sur l'aire géographique, 85 éleveurs sont actuellement adhérents au Syndicat de défense et de promotion de la viande AOC « taureau de Camargue », 1 abatteur et 1 transformateur. L'AOC permet une valorisation de la viande de taureau fortement concurrencée par l'arrivée sur le marché français, de viande à bas coût en provenance d'Espagne principalement.

Le contenu du cahier des charges pour l'attribution du label AOC est défini dans le Décret du 7 juin 2000 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Taureau de Camargue » (NOR: AGRP0000328D, J.O n° 134 du 10 juin 2000 page 8818). Il concerne les conditions d'élevage, d'abattage et de conservation. Suite aux dernières modifications portant sur le fonctionnement des AOC, le Syndicat est devenu « Organisme de Gestion » (ODG), et travaille pour la mise en œuvre de son plan d'inspection avec un Organisme d'Inspection (OI) nommé « Organisme Traçabilité Contrôle » (OTC), dans le suivi des dossiers, en particulier sur le respect du cahier des charges. Ces deux structures ont la nécessité d'avoir accès à un outil informatique regroupant les données des pâturages utilisés par chacun des élevages, pour consultation, avec la possibilité d'y apporter des modifications si nécessaire.

Un premier travail effectué en 2008 par une élève ingénieur pour le compte du Parc de Camargue et du syndicat de l'AOC ,a permis d'identifier certaines pistes de réflexion , notamment pour le calcul du taux de chargement à respecter, en fonction du caractère productif des pâturages. Le but étant de conserver une qualité de pâture spécifique au territoire (pourcentage de landes et parcours) tout en tenant compte de la possibilité d'avoir, sur une période donnée, des pâturages à forte productivité (en rapport aux paysages de sansouïres et marais).

2. Contenu de la mission

La mission se divise en une tranche ferme correspondant à un travail sur le contenu du cahier des charges, et d'une tranche conditionnelle, à laquelle le maître d'ouvrage pourra ou non solliciter le prestataire, qui porte sur la saisie des éléments cartographiques.

Tranche ferme : Modification et réécriture du cahier des charges déterminant l'attribution de l'AOC « taureau de Camargue »

Dans un premier temps, celle-ci s'appuiera sur l'analyse :

- des critères actuels du cahier des charges actuellement en vigueur,
- des différents documents réglementaires liés à l'AOC (arrêtés et décrets), aux normes sanitaires et à l'identification des animaux
- du plan d'inspection fixant les modalités de contrôle de l'AOC
- des éléments de réflexions sur l'évolution du cahier des charges et l'organisation de la filière issus de la mission confiée en 2008 à un élève ingénieur agronome par le Parc de Camargue et le syndicat de l'AOC.

Cette analyse documentaire sera complétée par plusieurs entretiens :

- avec des opérateurs de la filière issues à la fois de l'élevage, de l'abattage et de la découpe :
- des experts et des personnes qualifiées au regard des critères à modifier et à prendre en compte dans le futur cahier des charges (conduite de l'élevage, nature des milieux, taux de chargement, caractéristiques bouchères,...)

Dans un dernier, temps, il appartiendra au prestataire de :

- proposer une modification des critères du cahier des charges, en collaboration étroite avec le syndicat de l'AOC, l'organisme d'inspection et l'INAO
- réécrire et mettre en forme le cahier des charges en vue de le soumettre à l'approbation de l'instance en charge des appellations au sein de l'INAO

Tranche conditionnelle : Saisie informatique des éléments cartographiques disponibles sous forme papier des clos de pâturage des élevages en AOC

Cette seconde tranche conditionnelle doit permettre au syndicat de l'AOC (ODG) et à l'organisme d'inspection (OI) de procéder dans de bonnes conditions à la vérification des points de contrôle du plan d'inspection relatifs aux parcelles des éleveurs bénéficiant de l'AOC.

Ce travail consiste donc à saisir en Lambert 2 sur orthophoto (au 1/2000) ou scan 25 (1/4000) les polygones correspondants aux clos de pâturage des différents élevages en renseignant un champ sur la qualité des pâturages (forte ou faible productivité).

3. Modalités d'exécution de la mission

1. Suivi de la mission

Afin d'associer les professionnels, un Comité de suivi sera mis en place :

- animé par les techniciens du Parc, il sera composé d'une quinzaine de membres à savoir : les membres du conseil d'administration du Syndicat de défense et de promotion de la viande AOC Taureau de Camargue, et les représentants des partenaires techniques directement concernés par le projet (INAO, l'organisme d'inspection, les Chambres d'Agricultures 13 et 30,);
- celui-ci sera chargé d'accompagner le prestataire dans sa réflexion, d'orienter les travaux et de se prononcer sur les propositions.

2. Présentation et restitution des différentes tranches de la mission

Tranche ferme

Les documents suivants seront fournis en cours et à l'issue de la mission :

- **les comptes rendus de réunions** du Comité de suivi :
- **un rapport final** en 5 exemplaires dont un reproductible,
- **une note récapitulative** en 5 exemplaires, présentant les aspects essentiels du projet avec les différentes propositions argumentées,
- **un support numérique de type CD Rom** contenant dans les formats compatibles avec les équipements informatiques du maître d'ouvrage et de ses partenaires (Word, Excel notamment), l'ensemble du projet (libre de droit) avec : les comptes rendus de réunions, la note récapitulative, le rapport final.

Une présentation finale de la mission sur la tranche ferme sera faite auprès du Comité de suivi à l'aide du logiciel PowerPoint, détaillant les différentes propositions argumentées de modification du cahier des charges.

Tranche conditionnelle

Une présentation finale de l'outil cartographique présentant les saisies sera faite auprès du Comité de suivi.

4. Calendrier et budget prévisionnels de la mission

A compter du démarrage prévu le 19 mars 2009, la mission concernant la tranche ferme se déroule impérativement sur **trois mois**, avec une présentation finale le 19 juin 2009. Le calendrier ne sera en aucun cas extensible, étant donné les exigences de l'INAO.

La tranche conditionnelle concernant la saisie des éléments cartographiques pourra débuter dans le courant de l'année 2009 et devra se terminer dans les six mois suivant l'engagement de cette tranche.

Le budget global prévu pour la réalisation de la mission (comprenant la tranche ferme et éventuellement la tranche conditionnelle) est compris entre 8 000 et 12 000 € TTC.

5. Remise des offres

Les propositions d'intervention devront comprendre :

- la démarche d'intervention proposée pour chacun des points demandés,
- un devis détaillé précisant le nombre de jours d'intervention consacrés à chacune des points de la mission ainsi que les conditions de paiement,
- le planning prévisionnel des réunions du Comité de suivi,
- le nom du chef de projet ainsi que la composition de l'équipe mobilisée en précisant la qualification, l'expérience des différents intervenants et le nombre de jours passés sur la mission par chaque membres de l'équipe,
- des exemples de références similaires ou proches du travail demandé,
- une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales ; le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociales et fiscales (article L324-14 du code du travail)
- un RIB

Les offres doivent être adressées **au plus tard le vendredi 15 mars 2009** à :
Monsieur le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty – 13200 ARLES

6. Critères de sélection des offres

Les offres seront jugées sur les capacités du cabinet d'étude à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée seront examinés avec intérêt.

Critères pondérés de sélection des offres :

- Note méthodologique, nombre de jours consacrés à chacune des phases de la mission et cohérence de la proposition (5/10)
- Références, compétences et composition de l'équipe (3/10)
- Prix (2/10)

Personnes à contacter pour tout renseignement :

- M^{elle} Anne VADON – Chargée de mission agriculture et élevage au PNRC
agri.elevage@parc-camargue.fr (tel : 04 90 97 19 88)
- M. Dominique VERGNAUD – Responsable du pôle économie rurale et action culturelle au PNRC – d.vergnaud@parc-camargue.fr (tel : 04 90 97 19 27)